Envoyé en préfecture le 09/12/2025
Reçu en préfecture le 09/12/2025
Publié le
ID : 029-242900744-20251209-DB_2025_64AR-DE

POHER COMMUNAUTE

DECISION DE BUREAU n° 2025-64

Date de convocation : 21 novembre 2025

Date d'affichage : 8 décembre 2025

Nombre de membres en exercice : 18
Présents : 11
Votants : 15

L'an deux mille vingt-cinq,
Le 27 novembre à dix-huit heures,

*Le **Bureau** de Poher communauté s'est réuni à Carhaix sous la présidence de* Christian TROADEC, *président,*

Présents (11) : Jaqueline MAZEAS, Viviane MOISAN, Olivier FAUCHEUX, Dominique COGEN, Jacques QUILTU, Patricia PENSIVY, Ludovic AUFFRET, Patrick URIEN, Cédric LE MOROUX, Etienne LE FER

Procuration (4) : Samuel FEAT à Dominique COGEN, Daniel COTTEN à Jacqueline MAZEAS, Eric LE LOUARN à Jacques QUILTU, Stéphane COTTY à Etienne LE FER

Absents (3) : Didier GOUBIL, Bruno LE GOFF, Marie-Christine JAOUEN

Trophées de la création/reprise d'entreprises 2025

Rapporteur : Jacqueline MAZEAS *Technicienne référente : Nathalie MILIN*

Poher communauté fêtera son 17ème anniversaire des Trophées de la création et reprise d'entreprise. Comme l'année précédente, les trophées seront remis aux lauréats lors de la cérémonie des vœux aux acteurs économiques.

Ces trophées récompenseront les créateurs/repreneurs de l'année 2025 (période du 1er décembre 2024 – 30 novembre 2025) relevant du secteur artisanal, commerce, industriel et de service.

Pour rappel :

En 2021, 7 lauréats ont été récompensés pour un montant de 300€/lauréat.
En 2022, 17 lauréats ont été récompensés pour un montant de 300€/lauréat.
En 2023, 14 lauréats ont été récompensés pour un montant de 300€/lauréat.
En 2024, 16 candidats ont été récompensés pour un montant de 300€/lauréat.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, les membres du bureau communautaire :

- Allouent une somme de **300 €**/ lauréat pour les trophées 2025 de la création et reprise d'entreprise.

Carhaix, le 28 novembre 2025

Le Président,
Christian TROADEC

POHER COMMUNAUTE